

## CHARTRE DU BENEVOLAT CHEZ PLAN FRANCE

### L'ENGAGEMENT DE PLAN FRANCE ENVERS LE BENEVOLE :

Plan France s'engage à

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Donner au bénévole une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- Lui confier une activité qui lui convienne, en fonction de ses goûts et des tâches disponibles
- Assurer sa formation et son accompagnement par un responsable compétent.
- L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe.
- Le couvrir par une assurance adéquate sur son lieu de travail.
- Le bénévole peut à tout moment cesser sa collaboration avec Plan en prévenant son responsable.

### L'ENGAGEMENT DU BENEVOLE ENVERS PLAN FRANCE :

Le bénévole s'engage à

- Accepter et adhérer en toute conscience aux principes de l'association, à ses valeurs, à ses missions et se conformer à ses objectifs.
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association en accord avec la stratégie mise au point par la direction.
- Assurer avec sérieux et régularité l'activité choisie et faire preuve d'une discrétion assimilable au secret professionnel.
- Accepter l'encadrement, le travail d'équipe et la collaboration avec l'ensemble des membres de Plan France. En particulier, suivre régulièrement les actions de formation proposées.
- Respecter la personnalité d'autrui et collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles, stagiaires et salariés.
- Plan se réserve le droit d'interrompre le bénévolat à tout moment après en avoir informé le bénévole au préalable.

J'approuve cette charte du bénévolat chez Plan France, que je signe après une période de réflexion.

Dans le cas où je souhaite arrêter mon activité, je préviens l'association.

Fait le .....

Signature du bénévole  
Nom de Famille

Signature du Directeur de Plan

(Charte faite en 2 exemplaires)